



CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES POUR L'ELECTION DE SES MEMBRES

Dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT ») prévoit la création d'une commission afin qu'elle procède à l'analyse des dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre de la passation d'un contrat de DSP au sens de l'article L. 1411-1 du CGCT.

Ainsi pour les syndicats mixtes, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président, et de cinq membres de son assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En outre, le comptable public du Syndicat et le représentant du ministre chargé de la concurrence siègeront au sein de la commission avec voix consultatives.

Les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (Art D. 1411-3 du CGCT).

Par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (Art D. 1411-4 du CGCT).

Toutefois, avant de procéder à la constitution de la Commission par élection de ses membres, il convient de fixer les conditions de dépôt des listes (Art D. 1411-5 du CGCT).

*Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 1411-5, D. 1411-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales,*

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

Décide de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la CDSP :

- Les listes seront déposées ou adressées au Comité syndical à l'attention de Monsieur le Président, au plus tard 2 jours avant la séance du Comité syndical à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour, l'élection des membres de la Commission ;
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

Envoyé en préfecture le 17/10/2023
Reçu en préfecture le 17/10/2023
Publié le 17 / 10 / 2023
ID : 022-200043677-20230906-D706-DE

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 06 SEPTEMBRE 2023

Le Président



Rémy MOULIN

COMITÉ SYNDICAL N°5/2023

LE 06 SEPTEMBRE 2023

Convocation du 01 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membre du comité syndical : 37

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023

ID : 022-200043677-20230906-D706-DE

L'an deux mil vingt-trois le six septembre à dix-sept heures les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

	PRÉSENTS AU VOTE	VOTANTS
Membres titulaires	25	25
Membres suppléants	3	3
	28	28

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Gérard DABOUDET

MEMBRES TITULAIRES			MEMBRES SUPPLÉANTS	
	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	SUPPLÉANT PRESENTS
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	LE BIHAN	Jean-Pierre	*	
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent	*	
	PRESSE	Philippe		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	*	
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric	*	
	HERCOUET	Philippe	*	
	MILLORIT	Anne-Gaud		Camille CAURET
	ALLAIN	Jérémy	*	
	BERTRAND	Denis	*	
	GOUEZIN	Alain	*	
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel	*	
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy	*	
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc		GAREL Remy
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale		
	PRIDO	Pascal	*	
	LE NOANE	Gaël	*	
	RAOULT	Roland		CROGUENNEC Bernard
	LAPORTE	Pascal	*	
	STIEFVATER	Thierry		
	LE BUHAN	Didier	*	
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves		
	POILBOUT	Corentin		
LE GUERN	François			
QUELEN	Marcel	*		
DINAN AGGLOMERATION	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	